

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 52 du 10 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 1767/ARM/DCSCA/MET/BFIN

relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

Du 01 juillet 2020

DÉCISION N° 1767/ARM/DCSCA/MET/BFIN relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

Du 01 juillet 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 3 9 6 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 186/ARM/DCSCA/MET/BFIN du 22 janvier 2020 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.2.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#) ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.](#) ;

Vu [Décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires.](#) ;

Vu [Arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants.](#) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 (A) modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu [Instruction N°1596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 26 juillet 2019 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la décision du 24 juillet 2019 (B) portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées),

Décide :

Art. 1er.

Les formations administratives disposant d'une trésorerie militaire sont listées en annexe.

Art. 2.

Les formations administratives suivantes ne disposent plus d'une trésorerie militaire :

- groupement de soutien de la base de défense de Carcassonne ;
- groupement de soutien de la base de défense de Draguignan ;
- groupement de soutien de la base de défense de Grenoble ;
- groupement de soutien de la base de défense de Montauban ;
- groupement de soutien de la base de défense de Montlhéry ;
- groupement de soutien de la base de défense de Nîmes ;
- groupement de soutien de la base de défense de Saint-Christol ;
- groupement de soutien de la base de défense de Versailles ;
- groupement de soutien de la base de défense de Villacoublay ;
- groupement de soutien de la base de défense de Vincennes.

Art. 3.

Les trésoreries militaires listées en annexe relèvent de leur plate-forme commissariat (PFC) ou de leur direction du commissariat d'outre-mer (DICOM) de rattachement pour l'ordonnancement des dépenses réalisées sur l'avance de trésorerie activité des forces (ATAF), et du centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO) pour l'ordonnancement des dépenses réalisées sur l'avance de trésorerie opérations (ATO).

Art. 4.

La [décision n° 186/ARM/DCSCA/MET/BFIN du 22 janvier 2020](#) relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense est abrogée.

Art. 5.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Éric BARTLETT.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13.

^(B) n.i. BO ; JO n° 172 du 26 juillet 2019, texte n° 19.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES TRÉSORERIES MILITAIRES DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE.

FORMATION DE RATTACHEMENT.	DENOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Groupelement de soutien de la base de défense d'Angers - Le Mans - Saumur.	Trésorerie militaire (TM) du groupelement de soutien de la base de défense (GSBdD) d'Angers - Le Mans - Saumur.	Le directeur de la plate-forme commissariat Ouest (Rennes).
Groupelement de soutien de la base de défense des Antilles.	TM du GSBdD des Antilles.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées aux Antilles.
Groupelement de soutien de la base de défense de Besançon.	TM du GSBdD de Besançon.	Le directeur de la plate-forme commissariat Est (Metz).
Groupelement de soutien de la base de défense de Bordeaux - Mérignac - Agen.	TM du GSBdD de Bordeaux - Mérignac - Agen.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud-Ouest (Bordeaux).
Groupelement de soutien de la base de défense de Brest - Lorient.	TM du GSBdD de Brest - Lorient.	Le directeur de la plate-forme commissariat Brest.
Groupelement de soutien de la base de défense de Cherbourg.	TM du GSBdD de Cherbourg.	Le directeur de la plate-forme commissariat Ouest (Rennes).
Groupelement de soutien de la base des forces françaises en Côte d'Ivoire.	TM du GSBdD de Côte d'Ivoire.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces françaises en Côte d'Ivoire.
Groupelement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	TM du GSBdD des forces françaises de Djibouti.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces françaises à Djibouti.
Groupelement de soutien de la base des forces françaises des Emirats Arabes Unis.	TM du GSBdD des forces françaises des Emirats Arabes Unis.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces françaises aux Émirats arabes unis.
Groupelement de soutien de la base des éléments français au Gabon.	TM du GSBdD des éléments français au Gabon.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des éléments français au Gabon.
Groupelement de soutien de la base de défense de Guyane.	TM du GSBdD de Guyane.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées en Guyane
Groupelement de soutien de la base de défense d'Ile-de-France.	TM du GSBdD d'Ile-de-France.	Le directeur de la plate-forme commissariat Paris (Saint-Germain-en-Laye).
Groupelement de soutien de la base de défense d'Istres - Orange - Salon de Provence.	TM du GSBdD d'Istres - Orange - Salon de Provence.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud (Toulon).

Groupement de soutien de la base de défense de La Réunion - Mayotte.	TM du GSBdD de La Réunion - Mayotte.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées de la zone Sud de l'océan Indien.
Groupement de soutien de la base de défense de Lille.	TM du GSBdD de Lille.	Le directeur de la plate-forme commissariat Est (Metz).
Groupement de soutien de la base de défense de Lyon - Valence - La Valbonne.	TM du GSBdD de Lyon-Valence - La Valbonne.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud-Est (Lyon).
Groupement de soutien de la base de défense de Marseille - Aubagne.	TM du GSBdD de Marseille - Aubagne.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud (Toulon).
Groupement de soutien de la base de défense de Metz.	TM du GSBdD de Metz.	Le directeur de la plate-forme commissariat Est (Metz).
Groupement de soutien de la base de défense de Nouvelle - Calédonie.	TM du GSBdD de Nouvelle - Calédonie.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.
Groupement de soutien de la base de défense de Poitiers - Saint-Maixent	TM du GSBdD de Poitiers - Saint-Maixent.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud-Ouest (Bordeaux).
Groupement de soutien de la base de défense de Polynésie française.	TM du GSBdD de Polynésie française.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées de la Polynésie française.
Groupement de soutien de la base de défense de Rennes - Vannes - Coëtquidan.	TM du GSBdD de Rennes - Vannes - Coëtquidan.	Le directeur de la plate-forme commissariat Ouest (Rennes).
Groupement de soutien de la base de défense de Rochefort - Cognac.	TM du GSBdD de Rochefort - Cognac.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud-Ouest (Bordeaux).
Groupement administratif de la base des éléments français au Sénégal.	TM du GSBdD des éléments français au Sénégal.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des éléments français au Sénégal.
Groupement de soutien de la base de défense de Strasbourg - Haguenau - Colmar.	TM du GSBdD de Strasbourg - Haguenau - Colmar.	Le directeur de la plate-forme commissariat Est (Metz).
Groupement de soutien de la base de défense de Toulon.	TM du GSBdD de Toulon.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud (Toulon).
Groupement de soutien de la base de défense de Toulouse - Tarbes - Castres.	TM du GSBdD de Toulouse - Tarbes - Castres.	Le directeur de la plate-forme commissariat Sud-ouest (Bordeaux).
Groupement de soutien de la base de défense de Tours.	TM du GSBdD de Tours.	Le directeur de la plate-forme commissariat Ouest (Rennes).

Groupement de soutien de la base de défense de Ventiseri - Solenzara.

TM du GSBdD de Ventiseri - Solenzara.

Le directeur de la plate-forme commissariat Sud (Toulon).